

Bon de commande exposant

Dénomination :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Nom Interlocuteur : Prénom :
 Fonction : Tél Fixe : Mobile :
 E-mail :

Récapitulatif commande

	Nombre	Tarif H.T.	Montant
Stand 4 m² Affaires (détail page 5)		640 €	
Stand 4 m² VIP (détail page 5)		789 €	
Branchement électrique (Stands 4 m ² seulement)		78 €	
Stand ≥ 6 m² (Remplir annexe page 2 et reporter ici le montant "Total stand HT")			
Repas «Rendez-vous déjeunatoire»		35 €	
Carnet de 12 tickets consommation <ul style="list-style-type: none"> • Boisson : 1 ticket : soda ou bière - 2 tickets : coupe champagne • Restauration bar : 4 tickets : plat - 1 ticket : dessert 		35 €	
Formule apéro (1 bouteille champagne + 6 verres + plateau apéritif 6/8 personnes)		85 €	
Distribution de goodies ou documents publicitaires à l'entrée du salon <ul style="list-style-type: none"> ➔ Par votre personnel ➔ Par notre personnel : 9h30 à 17h ou jusqu'à épuisement stock 		400 € 600 €	
Kit visibilité (logo partenaire sur invitations papier et mail et sur le site du salon) + : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Standard : 1/2 page livret exposants + citation micro 1 fois / heure ➔ Premium : 1 page livret exposants + citation micro 2 fois / heure + multidiffusion du logo sur les écrans du salon 		760 € 1 360 €	
Total H.T.			
TVA 20 %			
Montant T.T.C.			
Dont acompte réglé ce jour (50 % minimum du montant TTC)	Acompte minimum		
Par Chèque à l'ordre de Coteo	Virement (RIB ci-joint)		
Solde à régler 3 semaines minimum avant le salon soit le 26 Novembre 2018			
Par Chèque à l'ordre de Coteo	Virement (RIB ci-joint)		

Les demandes de réservation sans règlement d'acompte ne seront pas prises en considération

IBAN : FR76 3007 6027 3031 2941 0020 025 - BIC : NORDFRPP

Lu et approuvé
Signature (avec cachet commercial)

Je reconnais avoir pris connaissance des [Conditions Générales de Vente](#)

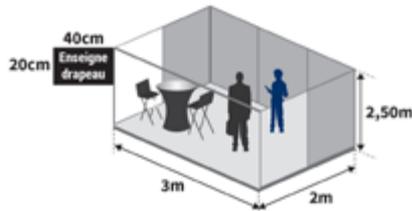
Le

Pour un envoi par mail : cliquer sur
ENVOYER LE FORMULAIRE (en haut à droite dans bandeau rose)
ou à défaut sur le bouton ci-dessous

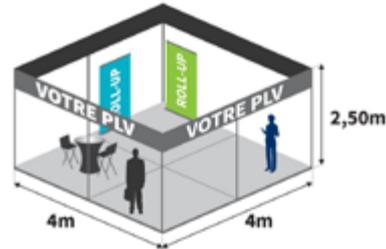
Bon de commande exposant

**ANNEXE
A remplir pour un stand ≥ 6 m² uniquement**

Exemple stand cloisonné



Exemple stand à structure métallique



Stand cloisonné (multiple de 2 m²)

Inclus : 1 mange-debout - 2 tabourets - 1 branchement électrique - 1 éclairage - 1 enseigne drapeau

	Superficie (m ²)	Tarif H.T.	Montant HT
6, 8, 10 m ² • Inklus 15 tickets consommation		189 €	
12, 14, 16, 18, 20 m ² • Inklus 20 tickets consommation + 1 éclairage supplémentaire		151 €	
≥ 22 m ² • Inklus 30 tickets consommation + 1 éclairage supplémentaire		120 €	

Stand à structure métallique (multiple de 4 m²)

Inclus : 1 mange-debout - 2 tabourets - 1 branchement électrique - 2 éclairages - 1 enseigne drapeau

	Superficie (m ²)	Tarif H.T.	Montant HT
16, 20 ou 24 m ² • Inklus 20 tickets consommation		109 €	
28, 32, 36 ou 40 m ² • Inklus 30 tickets consommation		87 €	
Option PLV aérienne qui vient s'accrocher sur les raidisseurs de façade : Sur devis		Oui, nous contacter	Non

Options

	Unité	Tarif H.T.	Montant HT
Angle d'allée		10%	
Angle entrée de salon		20%	
Moquette préférence couleur (sous réserve disponibilité)	m ²	10 €	
Stand partagé avec une autre société (nous consulter obligatoirement)		200 €	
Location mange debout avec housse		30 €	
Location chaise haute		24 €	
Autres :			
Total stand HT			

C.G.V. Salon Entreprises et Territoires

INSCRIPTION

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1) La (ou les) demande de réservation doit être accompagnée d'un premier paiement représentant 50% minimum du montant total TTC de la facture.
- 2) Les factures sont payables à réception. Le solde doit être entièrement versé au plus tard 3 semaines minimum avant le salon.
- 3) Le non-règlement aux échéances fixées du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué.
- 4) En cas de résiliation par l'exposant :
 - moins de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, l'exposant est redevable de la totalité de la facture
 - plus de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, l'exposant est redevable de 50 % de la facture.

II - OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT

- 1) L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, ou services énumérés dans son bon de commande et acceptés par l'organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non-exposantes.
- 2) Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué (sauf avec accord express de l'organisateur).
- 3) L'exposant s'engage à ne pas démonter avant l'heure de fermeture du salon au grand public.

III - OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

- 1) L'organisateur fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure les dates et lieu peuvent être modifiés.
- 2) L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que

ce soit et notamment pour annulation de l'événement, retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands et sinistre quelconque, etc. La nuit, la salle est placée sous alarme.

3) L'organisateur ne fournit pas l'implantation des stands et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant le salon.

IV - RÉGLEMENT DE SÉCURITÉ

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisateur.

Il est rappelé en particulier que l'ignifugation des installations est obligatoire (instruction du J.O. du 4 octobre 1959).

L'exposant ou son représentant doit être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand.

FORMALITÉS OFFICIELLES

I - ASSURANCES

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard et notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

II - DOUANES

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels en provenance de l'étranger. L'organisateur ne saurait être responsable des difficultés qui pourraient survenir du fait de ces formalités.

Règlement spécifique

L'exposant s'engage à ne pas altérer ou détériorer les structures de stands mises à sa disposition. Il est rigoureusement interdit de percer ou détériorer le sol et les murs des bâtiments d'exposition. Il est interdit de suspendre des objets lourds sur les cloisons (qui servent uniquement à l'affichage). Toute infraction dûment constatée par COTE O ou le propriétaire des structures ou des bâtiments, entraînerait un recours direct à l'encontre de l'exposant contrevenant qui aurait à supporter la charge des réparations de remise en état.

Assurances multirisques

COTE O décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux marchandises, échantillons ou matériel d'exposition pour une cause quelconque; il ne répond pas non plus des vols.

Application de règlement

Les exposants signant acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'organisateur qui se réserve le droit de leur signaler même verbalement. L'organisateur statue sur les demandes et peut, sans devoir se justifier, refuser l'admission.

Fait à
Le

Lu et approuvé
Signature (avec cachet commercial)

Le salon

Entreprises et Territoires® du Pays d'Aix

Mardi 18 décembre 2018
de 9h30 à 18h

Mail : contact@nextyoo.fr

Tél : 06.50.85.27.39



OFFRE EXPOSANT

Nextyoo, en partenariat avec l'agence COTEQ, organise la première édition du salon professionnel

Entreprises et Territoires® du pays d'Aix

et propose des stands affaires, VIP, cloisonnés ou à structures métalliques aux entreprises locales.

Salon Entreprises Et Territoires : les essentiels

La philosophie

L'objectif de ce salon est de faciliter les rencontres, les échanges d'idées et de renforcer les liens entre :

- ➔ les acteurs publics
- ➔ et les acteurs privés

qui ont un rôle économique et social et participent à l'essor de notre territoire.

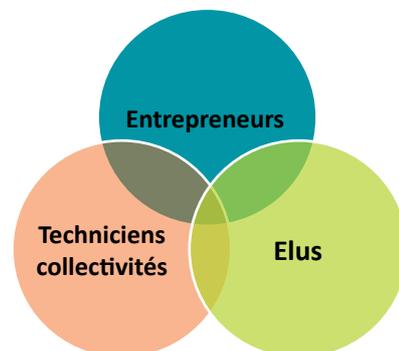
Les exposants attendus

Finances, aménagement foncier, informatique, bureautique, téléphonie, organismes de formation, communication, sécurité, véhicules utilitaires, assurances, cabinets comptables, juridique, bâtiment, travaux publics, agences d'intérim, avocats,...

Les visiteurs attendus

Ce salon B to B est destiné **exclusivement à des visiteurs professionnels du pays d'Aix, privés et publics** :

Élus, DGS, DGA, DST, DSI, techniciens de collectivités, secrétaires de mairies, décideurs publics, services de l'état, chefs d'entreprises, décideurs, industriels, acheteurs, artisans, commerçants, professionnels de l'hébergement et de la restauration, professions libérales, médicales, porteurs de projets (en création ou en reprise).



Toutes les informations :

[Vidéo de présentation](#) | [Site internet](#) | [Facebook](#)

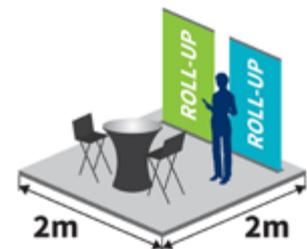
Le stand 4 m² non cloisonné à partir de 640 €

Choix entre 2 gammes : **Affaires** ou **VIP**

Stand non cloisonné 4 m ² (profondeur 2m)	Affaires	VIP
➔ Un mange-debout, 2 tabourets	✓	✓
➔ Possibilité de déployer un roll-up ou une petite flamme (pas de stand parapluie)	✓	✓
➔ Nom et activité sur les 8 000 invitations doubles, ainsi que sur le site du salon	✓	✓
➔ 10 tickets consommation	✓	✓
➔ 2 badges exposants au nom de son entreprise	✓	✓
➔ 50 invitations pour le salon (minimum)	✓	✓
➔ + 10 tickets consommation (soit 20 au total)	✗	✓
➔ + Formule apéro (1 bouteille de champagne + 6 verres + plateau apéritif 6/8 personnes)	✗	✓
➔ + 1 repas «Rendez-vous déjeuner»	✗	✓
TARIF H.T.	640 €	789 €

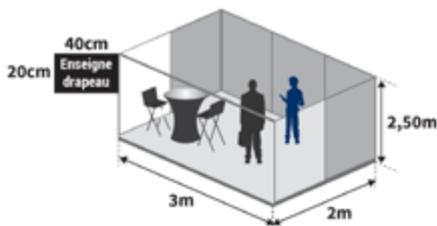
Détail prestations supplémentaires comprises dans un stand VIP

- ➔ **10 tickets consommation supplémentaires**
 - Boisson : 1 ticket : soda ou bière - 2 tickets coupe champagne
 - Restauration bar : 4 tickets : plat - 1 ticket : dessert
- ➔ **Formule apéro**
 - 1 bouteille de champagne + 6 verres
 - Plateau apéritif 6/8 personnes
 - Livré sur stand vers 11h30
- ➔ **Repas «rendez-vous déjeuner»**
 - En présence de donneurs d'ordre et de représentants de collectivités qui seront invités avec l'aide des comités de pilotage.
 - Priorité aux exposants



Stands > 4 m²

Stands cloisonnés de 6 à 22 m² profondeur 2 m

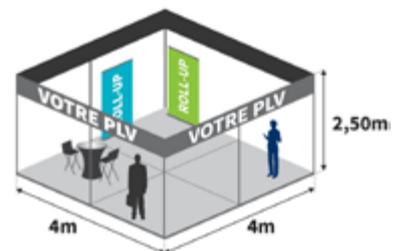


Inclus :

- ➔ 1 mange debout + 2 tabourets
- ➔ 1 branchement électrique
- ➔ 1 enseigne drapeau
- ➔ 1 éclairage (2 éclairages à partir de 12 m²)

Superficie par stand	Nb tickets conso	Tarif HT / m ²
6,8,10 m ²	15	189 €
12,14,16,18,20 m ²	20	151 €
≥ 22 m ²	30	120 €

Stands à structures métalliques ≥ 16 m²



Inclus :

- ➔ 1 mange debout + 2 tabourets
- ➔ 1 branchement électrique
- ➔ 1 enseigne drapeau
- ➔ 2 éclairages

Superficie par stand	Nb tickets conso	Tarif HT / m ²
16, 20 ou 24 m ²	20	109 €
28, 32, 36 ou 40 m ²	30	151 €

Sur option :

- ➔ Option Angle d'allée : + 10%
- ➔ Option Angle entrée de salon : + 20%
- ➔ Moquette : 10 € / m²